

■ Philip Morris Products S.A., succursale redevances de Neuchâtel, à Neuchâtel (FOSC du 15.11.2001, p. 9005). Les pouvoirs de Perrinjaquet André Arnold sont radiés. Procuration collective à deux a été conférée à Meuli François, de Nufenen, à Walchwil.
Journal no 948 du 16.04.2002
(00438638 / CH-645.1.003.250-5)